

ÉLECTIONS MUNICIPALES

Le Centre social
des Portes du Morvan
et la Coopérative
des savoirs vous proposent
**un temps de décryptage
ouvert à toutes et tous**,
avec des témoignages d'élu·es
municipaux du territoire.



**DIMANCHE
1ER FÉVRIER
10H30 À LORMES
(MARCHÉ COUVERT)**

Bienvenue !

Pourquoi ce moment ?

- Le Centre social et la Coop des savoirs ont **un rôle d'organisation et d'animation d'échanges ouverts à toutes et tous favorisant la vitalité démocratique** du territoire et au-delà.
- Une année avec **de nombreux changements dans le mode de scrutin**, pas forcément accessibles facilement
- Partager **un café et des viennoiseries au cœur de l'hiver**, c'est forcément une bonne idée.

Municipales 2026

Le calendrier

Pour s'inscrire sur les listes
électorales

4 février
en ligne

6 février
en mairie

Pour être candidat·es

Dépôt des listes entre le

12 février

et le

26 février

en préfecture ou en sous-préfecture

Pour voter

Premier tour

15 mars

Deuxième tour

22 mars

Municipales 2026

Communes,
communauté
de communes
Quel rôle ?

— DANS QUELS DOMAINES INTERVIENT MA COMMUNE ? —

La commune bénéficie de la “clause générale de compétence”, qui lui permet d’intervenir dans toute affaire d’intérêt local, tant que la loi n’a pas confié cette mission à une autre collectivité. Certaines missions relèvent de ses compétences propres, surtout pour les services de proximité et le quotidien des habitants. Elle agit aussi avec d’autres collectivités (communauté de communes, département, région) quand les compétences sont partagées ou organisées ensemble.

ETAT CIVIL

- Naissances, mariages, PACS, décès
- Elections
- Carte d’identité, Passeport dans certains cas



URBANISME & VOIRIE

- Permis de construire, déclaration de travaux
- Documents d’urbanisme (PLU, carte communale)
- Voirie communale, chemins ruraux



ENFANCE, JEUNESSE

- Gestion écoles maternelles et élémentaires
- Restauration scolaire



EQUIPEMENTS COMMUNAUX & PATRIMOINE

- Cimetière
- Salles communales
- Ecoles (bâtiments)



CADRE DE VIE, LOGEMENT, SECURITÉ

- Espaces verts
- Propreté
- logements communaux
- Eclairage urbain
- Pouvoirs de police



VIE CULTURELLE & ASSOCIATIVE

- Construction et fonctionnement des équipements sportifs et/ou avec la CC
- Subventions aux associations
- Musées municipaux, enseignements artistiques



—DANS QUELS DOMAINES INTERVIENT LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ?

La communauté de communes regroupe plusieurs communes pour gérer ensemble certains services et projets qui dépassent la capacité d'une seule commune. **Elle a des compétences obligatoires, comme la gestion des déchets ou le développement économique**, que toutes les communes membres doivent lui confier. **Elle peut aussi avoir des compétences optionnelles, facultatives ou partagées**, comme la culture, le sport ou le tourisme, exercées en complément ou en accord avec les communes.



***Compétences obligatoires**

Municipales 2026

Des nouvelles règles pour le scrutin

depuis la loi du 21 mai 2025

Les nouvelles règles

- Il faut se présenter avec **une liste complète**, c'est à dire avec autant de candidat·es que de sièges de conseillers municipaux.
Tolérance pour les listes comptant 2 candidat·es de moins.
- La liste doit **alterner strictement femmes et hommes** (quasi-parité).
- Au moment du vote, le “**panachage**” est **interdit** : un bulletin avec un ou plusieurs noms rayés sera considéré comme nul.

COMMUNES	Nbre élus communes	Nbre élus CC
Bazoches	11	1
Brassy	15	2
Chalaux	7	1
Dun les Places	11	1
Empury	7	1
Lormes	15	4
Marigny l'Eglise	11	1
St André en Morvan	11	1
St Martin du Puy	11	1

Le calcul des sièges en fonction du résultat

Exemple : pour une commune de 400 habitants
→ élection de 11 conseillers municipaux

2 listes A et B



1^{er} TOUR

La liste A a la majorité absolue >
elle obtient la majorité des sièges (prime majoritaire),
soit 6 sièges.



Les 5 sièges restants sont répartis à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne entre la liste A et la liste B (si elle a obtenu plus de 5% des suffrages exprimés).

Sans majorité absolue

2nd TOUR

Mêmes règles de répartition que pour le 1^{er} tour : prime majoritaire pour la liste arrivée en tête, représentation proportionnelle.

Pour se maintenir au 2d tour, les listes doivent avoir obtenu plus de 10% des suffrages exprimés au 1^{er} tour.

Les listes qui ont obtenu plus de 5% peuvent fusionner.

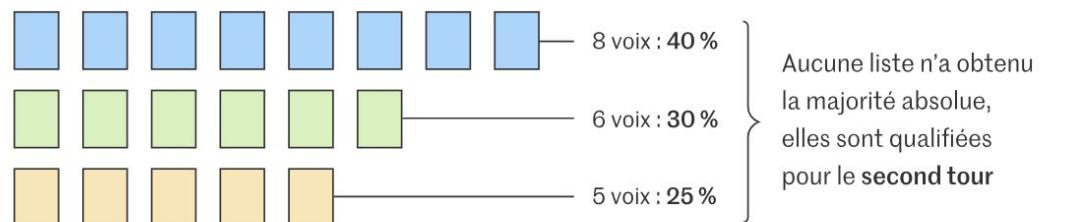
Le calcul des sièges en fonction du résultat

EXEMPLE

Imaginons qu'il y ait **20 sièges** à pourvoir dans une commune,
4 listes se sont présentées :

Liste bleue Liste verte Liste jaune Liste rouge

Voici les résultats du premier tour :



Un **second tour** est organisé entre :

Liste bleue Liste verte Liste jaune

Le calcul des sièges en fonction du résultat

Un second tour est organisé entre :

Liste bleue Liste verte Liste jaune

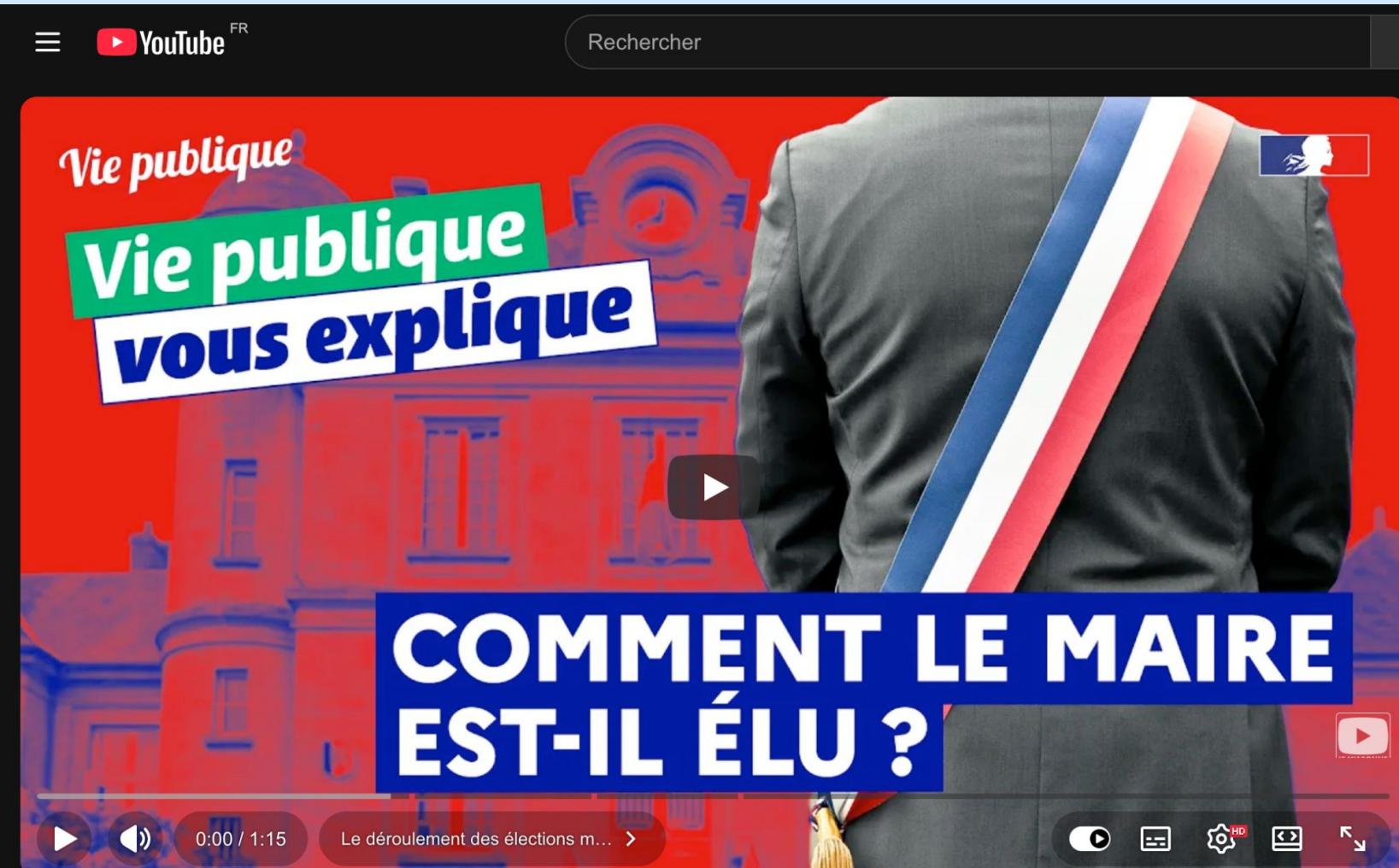
Selon le principe de la **prime majoritaire**, la liste bleue, arrivée en tête, obtient automatiquement **50 % des sièges** :



Les sièges restants sont **répartis proportionnellement** entre toutes les listes selon leur score :



L'élection du maire



Comment le maire est-il élu ?

 Vie publique

15,7 k abonnés

S'abonner

40

40

Partager

Enregistrer

...

Le conseil communautaire

À Lormes (> 1000 habitant·es)

Un “double bulletin”

Liste des candidats au conseil municipal		Liste des candidats au conseil communautaire
1. Jeanne Durand	13. Jeanne Leroy	1. Jeanne Durand
2. Jean Dupond	14. Jean Roux	2. Jean Dupond
3. Jeanne Martin	15. Jeanne David	3. Jeanne Martin
4. Jean Bernard	16. Jean Bertrand	4. Jean Petit
5. Jeanne Thomas	17. Jeanne Morel	
6. Jean Petit	18. Jean Fournier	
7. Jeanne Richard	19. Jeanne Girard	
8. Jean Dubois	20. Jean Bonnet	
9. Jeanne Moreau	21. Jeanne Lambert	
10. Jean Simon	22. Jean Fontaine	
11. Jeanne Michel	23. Jeanne Rousseau	
12. Jean Lefebvre	24. Jean Vincent	

Ailleurs (< 1000 habitant·es)

Les conseiller·es communautaires = les membres du conseil municipal désignés dans l'ordre du tableau (le maire, le premier adjoint, etc.)

COMMUNES	Nbre élus communes	Nbre élus CC
Bazoches	11	1
Brassy	15	2
Chalaux	7	1
Dun les Places	11	1
Empury	7	1
Lormes	15	4
Marigny l'Eglise	11	1
St André en Morvan	11	1
St Martin du Puy	11	1

Municipales 2026

Témoignages d'élu·es

Marie LECLERQ

*Maire de
Montsauche-les-Settons*

*Présidente de la communauté
de communes Morvan Sommets
Grands Lacs*

Alain RONNEL

*Adjoint au maire de
Saint-Martin-du-Puy*

*Administrateur du Centre social
intercommunal des Portes du
Morvan*

Merci